

*Initiatives ministérielles*

Non seulement les fiducies sont-elles assujetties à l'impôt, mais celles qui sont établies par une personne de son vivant, je ne parle pas d'une succession, le sont aussi.

• (1110)

Leurs revenus sont imposés aux plus hauts taux. Il n'est pas question de taux progressifs dans ce cas-là. Seules les successions seront assujetties à des taux progressifs. C'est le cas lorsqu'on établit une fiducie parce que la personne décédée l'avait demandé dans son testament.

J'ai très hâte d'examiner en détail ce projet de loi et de m'assurer que tout ce qu'on nous dit est bien ce qui est prévu dans cette mesure. Le processus va être extrêmement long et difficile. Je crains que, comme d'habitude, on n'adopte cette mesure en toute hâte, comme on le fait toujours à la Chambre. On attend jusqu'à la dernière minute pour présenter un projet de loi, puis on applique la clôture. Le gouvernement nous dit qu'il a absolument besoin de ce projet de loi le jour même, qu'il ne peut pas nous accorder cinq minutes de plus. Même si cette mesure a été présentée dans le budget de février 1992 et nous sommes rendus à la fin de février 1993, soit un an plus tard, le gouvernement va vouloir adopter ce projet de loi très rapidement sous prétexte que c'est absolument essentiel.

Là encore, c'est une question de confiance. On peut se demander pourquoi le gouvernement attend si longtemps avant de nous présenter un projet de loi comme celui-ci s'il ne renferme que de bonnes choses. Pour quelles raisons le gouvernement a-t-il attendu ainsi? Il n'aurait même pas à presser les gens si cette mesure était aussi bonne qu'on le dit.

Je suis persuadée que les membres du comité seraient tout à fait heureux de faciliter le débat et d'accélérer l'étude de ce projet de loi s'il est bel et bien excellent comme on le prétend.

Le gouvernement attend à la dernière minute. Le projet de loi a été lu pour la première fois le 26 novembre 1992. Les modifications pertinentes ont été présentées dans le budget de février 1992, et la Chambre n'a été saisie du projet de loi qu'à la fin de novembre 1992. Le gouvernement pourrait avancer que nous n'avons pas siégé durant la campagne référendaire.

Nous aurions pu le faire. Rien ne nous empêchait de siéger une, deux ou trois journées par semaine. Nous n'aurions peut-être pas pu siéger à plein temps, mais nous aurions certes pu consacrer plus de temps aux affaires de la nation durant cette campagne référendaire. C'était tout à fait possible. L'opposition aurait été disposée à passer un certain temps à la Chambre des communes à cette époque-là. Cependant, ce n'est, bien entendu, pas nous qui décidons de ce qui se passe à la Chambre. C'est toujours au parti au pouvoir que cela revient. En

l'occurrence, c'est le gouvernement conservateur qui assume cette responsabilité.

Pourquoi avons-nous attendu si longtemps? Je prie le gouvernement de ne pas appliquer la clôture, de ne pas réduire au minimum l'étude au comité. Encore récemment, j'ai siégé à un comité où exactement la même chose s'est produite. On nous a dit qu'il fallait s'empressement d'adopter le projet de loi au comité en deux jours. On ne nous donne pratiquement pas de temps pour entendre des témoins et on sabre dans tout, car on est très pressé et il faut absolument adopter ce projet de loi rapidement. Le gouvernement menace d'appliquer la clôture et de forcer l'adoption de toutes les mesures qu'il souhaite car après tout, comme il le dit lui-même, il contrôle tout.

Si ce projet de loi est bien aussi bon qu'il le prétend, je l'invite à ne pas brusquer les choses. Il faudrait qu'il nous laisse le temps d'étudier quelque peu certaines des dispositions afin que nous connaissions exactement leurs répercussions.

Parfois, nous nous posons bien des questions. Nous nous demandons si nous devrions aller de l'avant avec certaines des réductions d'impôt proposées étant donné l'attitude qu'adopte les gouvernements provinciaux. Peut-être que non. Nous devrions peut-être remettre cela en question. Il se peut qu'il soit trop tard, mais je le répète, il y a des choses que nous devons vraiment étudier de plus près. Nous ne pouvons agir de façon indépendante comme si nous vivions en vase clos à Ottawa. Bien des choses se produisent dans tout le pays pendant que nous sommes en train de délibérer dans cette enceinte ou d'écouter ce que nos collègues ont à dire.

Nous devons travailler la main dans la main. Je le répète sans cesse. J'ai travaillé comme comptable la majeure partie de ma vie et je me suis occupée des affaires financières de nombreuses organisations, notamment un gouvernement municipal. J'ai toujours été très consciente du fait que l'endettement est une mauvaise chose. Au niveau municipal, j'ai déjà aidé à mettre en oeuvre des mesures qui ont vraiment permis d'améliorer le sort de notre municipalité. C'est pourquoi ce genre de problèmes me touche de près mais je veux à tout prix que le gouvernement fédéral cesse d'agir unilatéralement.

Il a récemment annoncé qu'il gèlerait les subventions versées en remplacement d'impôts aux municipalités. Or, ces dernières comptent vraiment sur ces subventions en remplacement d'impôts et le gouvernement va les bloquer à leur niveau de 1992.

Monsieur le Président, on peut toujours se désintéresser de ce qui se passe autour et dire: «Eh bien, ça ne sera pas si mauvais. Après tout, nous réduisons les dépenses.» Cependant, les municipalités ne sont pas seulement confrontées aux réductions du gouvernement fédéral, mais aussi à celles des provinces. Les municipalités ne peuvent